



DÉLIBÉRATION

du 26 mars 2024

Présents : 23 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Madame Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), M. Philippe JAHAN, (ayant donné pouvoir à Nadine YOU), Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Sandrine BRANCHEREAU)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Rosalie OUTIN <u>Date de la convocation</u> : 20 mars 2024</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 29/03/2024 Publiée, le 29/03/2024 Notifiée, le	
Délibération n°24.2.23	<u>AFFAIRES GÉNÉRALES</u> <i>Fixation d'un tarif de droit de place pour le marché hebdomadaire sur la Commune</i>

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la création d'un marché hebdomadaire sur la Commune, il convient de voter un tarif de droit de place pour les commerçants présents.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Commerçant abonné	10€ du mètre linéaire par trimestre
Commerçant passager	2€ du mètre linéaire par jour

Les tarifs comprennent l'eau et l'électricité.

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu l'article L. 2224-18 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis de la fédération des marchés de France reçu le 7 mars 2024 ;
Vu l'avis de la commission Finances du 11 mars 2024 ;*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **FIXE** les tarifs de droit de place pour les commerçants présents sur le marché hebdomadaire tels que présentés ci-dessus.

Rosalie OUTIN
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU

